

L'AMBROISIE

ENNEMI PUBLIC N°1

Ambrosia Artemisiifolia (Ambroisie à feuilles d'armoise)

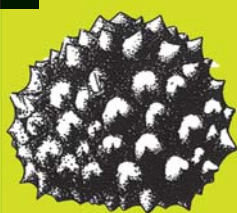
Famille des composées (Asteracées)

Comme la marguerite, le pissenlit, le dahlia, le tournesol ...

DANGER ALLERGIES !

Pollen

- grains microscopiques : 18-20 microns
- transportés par le vent
- 100-700 grains /m3 d'air
- sensibilité dès 5 grains/m3



Allergies

- fin de l'été : août à octobre
- rhinites
- conjonctivite
- trachéite, laryngite
- asthme
- urticaire, eczéma

La Reconnaître

- Annuelle
- Floraison : juin-septembre (tardive)
- Tige
 - o 15cm à 1m
 - o ramifiée
 - o velue, anguleuse
 - o verte à rougeâtre
- Feuilles
 - o finement découpées
 - o du même vert clair sur les deux faces



Ne pas confondre avec...

- ARMOISE COMMUNE
 - o feuilles au dessous blanchâtre
 - o aromatique
- ARMOISES DIVERSES :
 - o absinthe, génépi, estragon



Où la trouver ?

- talus, jachères
- terrains mal entretenus, dénudés,
- lotissements, chantiers, terres retournées
- bordures de routes et de chemins
- berges des rivières
- cultures de tournesol, maïs, vigne

Région lyonnaise (depuis 1960), vallée du Rhône, Loire
Répartition de l'ambroisie
source : <http://www.ambrosie.info/pages/envahi.htm>



Origine

- Importée accidentellement d'Amérique du Nord
- Introduite en Europe au XIX siècle, avec semences de :
 - o maïs
 - o tournesol
 - o pomme de terre
 - o fourrages

PROLIFÉRATION :
Un pied peut donner des milliers de graines qui peuvent germer jusqu'à 40 ans !

ÉLIMINONS L'AMBROISIE : C'EST LA RESPONSABILITÉ DE TOUS !

Agissons !

Entretien des terrains par :
o propriétaires, locataires, ayants-droit,
o gestionnaires des domaines publics

La plante doit être éliminée !

- o arrachage, nettoyage des espaces (avec des gants)
- o fauchage (à 10 cm, juin-juillet)
- o respect de la biodiversité :
- o favoriser la compétition de plantes non allergisantes : luzerne, trèfle ou autres plantes sauvages ...
- o proscrire désherbants et pesticides pour préserver les sols, les nappes phréatiques et notre santé !

Pour s'informer :

- préfecture de la Loire : arrêté n° 2003-416
- www.ambrosie.info
- Site de la DRASS Rhône-Alpes, du Conseil Général Rhône-Alpes et du Réseau National de Surveillance Aéro-biologique.
- www.rhone-alpes.sante.gouv.fr
- AFEDA : association française d'étude des ambrosies (69800 St-Priest)
- mairies